

MAIRIE DE ROQUEFORT SUR GARONNE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 22 mars 2026 -

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Ayant donné procuration : 0
Date de la convocation : 16/03/2026

Objet 3 : Election des adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 10h30 le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT SUR GARONNE, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Bernard PORTET, Maire.

Etaient présents : Mrs SALANDINI, HUGUET, JARQUE, CASTEX, VANHOOLAND, ZORDAN, ANGLIO,
Mmes REY, DUGAST, SAVAGNAC, BOURDES, TORILLON, SOULA
Absent excusé : Mme BENAZET
Secrétaire de séance : M HUGUET

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre des adjoints à 4.
Il est procédé à l'élection des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'élire les adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Liste présentée par Mme Martine REY :

- Mme Martine REY
- M. Nicolas CASTEX
- Mme Sendrine DENARNAUD SAVAGNAC
- M. Jean Bernard SALANDINI

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 14
nombre de bulletins blancs ou nuls	: 0
nombre de suffrages exprimés	: 14
majorité absolue des suffrages exprimés	: 8

La liste de Mme Martine REY a obtenu 14 voix.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 031-213104573-20260322-220320263-DE



Sont élus adjoints au Maire :

- Mme Martine REY
- M. Nicolas CASTEX
- Mme Sendrine DENARNAUD-SAVAGNAC
- M Jean Bernard SALANDINI

Roquefort sur Garonne,

Le 22 mars 2026

Le Maire,

Jean-Bernard PORTET

